

BULLETIN N° 72

Décembre 2025



Centre Europe - Tiers Monde

Europe – Third World Centre

Centro Europa – Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6

1202 Genève - Suisse

Tél: +41(0)22 731 59 63

www.cetim.ch

contact@cetim.ch

CETIM

**« Il n'y a pas un monde développé
et un monde sous-développé,
mais un seul monde mal développé »**

ÉDITORIAL

Face à l'offensive d'une partie des élites dominantes, intensifiée depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement des États-Unis, visant à affaiblir et démanteler le système multilatéral, divers mouvements sociaux et organisations de la société civile, parmi lesquels le CETIM, ont lancé un Appel international pour défendre le droit international et un système multilatéral véritablement démocratique.

En effet, non contents de se retirer de certains organes et agences onusiens ou de ne plus payer leurs cotisations à cette institution, les États-Unis ont en outre décrété des sanctions à l'égard des détenteurs de mandats de différents organes de l'ONU et empêché la participation de certains représentants gouvernementaux et/ou non gouvernementaux à l'Assemblée générale de l'ONU, siégeant à New York.

Il s'agit, ni plus ni moins, d'un sabotage du système multilatéral. Face à cette situation, la plupart des États semblent être tétonnés et, par leur inaction, accréditent la pratique de la loi du plus fort. C'est dans ce contexte que nous observons avec une grande inquiétude : l'augmentation vertigineuse des dépenses militaires au détriment des dépenses sociales ; des exécutions extrajudiciaires et la multiplication des guerres et conflits ; les discriminations

ouvertement assumées par certains partis politiques à l'égard des minorités ; l'emprise de plus en plus marquée des élites dominantes sur les médias et donc sur le droit à l'information ; l'utilisation des menaces et chantages pour la défense des intérêts particuliers dont ceux des sociétés transnationales.

L'objectif de l'Appel (à lire dans ce numéro, page 6) est de susciter une vaste mobilisation populaire pour protéger le multilatéralisme. Il s'agit d'exiger des États qu'ils honorent leurs obligations afin d'assurer les droits des peuples de décider de leur avenir, de régler les différends entre les États de manière pacifique et de chercher des solutions aux questions fondamentales posées à l'humanité (lutte contre les inégalités et la crise environnementale, dette extérieure, règles inéquitables du commerce et du système financier international, désarmement, corruption, fiscalité, encadrement juridique des sociétés transnationales...) par une coopération internationale de bonne foi.

Faut-il le rappeler, la paix et la sécurité ne peuvent être obtenues par des guerres, mais par la défense de l'intérêt général, par le renforcement des services publics, par le respect des règles démocratiques et des droits humains, par une solidarité internationale et par des mesures en faveur des franges les plus faibles de la société.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

NÉGOCIATIONS POUR UN TRAITÉ CONTRAIGNANT SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES : UN RAPPORT DE FORCE EN MUTATION

Du 20 au 24 octobre 2025 s'est tenue à Genève la 11^e session du Groupe de travail intergouvernemental chargé de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à réguler les activités des sociétés transnationales (STN) en matière de droits humains.

A noter que ce processus – d'une portée historique en raison de son ambition de combler les lacunes juridiques en vue de combattre l'impunité des STN – a été, depuis son lancement, constamment mis à l'épreuve. Les tentatives de sabotage, de blocage ou d'affaiblissement du contenu du futur traité se sont multipliées, reflétant les intérêts qu'il menace : ceux des grandes sociétés transnationales et de leurs relais politiques. Les détracteurs du processus, soucieux de préserver les mécanismes d'accumulation du capital engendrés par ces entités, cherchent ainsi à neutraliser toute avancée.

Pourtant, grâce à la persévérance des mouvements sociaux, communautés affectées et autres organisations de la société civile, réunis au sein de la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à leur impunité (Campagne mondiale), les négociations continuent et ont même enregistré quelques évolutions positives lors de cette 11^e session. Cette année, la mobilisation autour du processus a été particulièrement forte. La Campagne mondiale, représentée à Genève par quelque 70 délégués, a su occuper l'espace politique et avancer des propositions concrètes pour renforcer le contenu du futur traité. Son travail de plaidoyer, mené de manière articulée à Genève et dans les capitales, a contribué à reconfigurer le rapport de forces face aux États détracteurs et aux lobbies des STN présents dans la salle de négociation.

Le rôle de la Campagne mondiale, dont le CETIM coordonne les actions auprès de l'ONU, a été déterminant. Par la construction d'un discours politique clair, sa présence constante et la force de ses interventions, elle a ramené au cœur des discussions des enjeux fondamentaux au niveau des contenus : la nécessité d'établir des mécanismes efficaces de prévention des violations, de responsabilité juridique en cas de non-respect, ainsi que des voies de recours solides permettant l'accès à la justice pour les communautés affectées. Plusieurs États du Sud global ont par ailleurs participé activement aux débats, en formulant des propositions allant dans le sens des revendications de la Campagne mondiale citées ci-dessus. De plus, pour la première fois depuis le début du processus, trois pays (Colombie, Mozambique et Palestine) ont

même apporté leur soutien à la proposition de la Campagne mondiale de création d'un tribunal international compétent pour juger les violations commises par les STN.

La dynamique et l'ambiance au sein de la salle de négociation a ainsi été différente des années précédentes. La Présidence du Groupe de travail, assumée par l'Équateur, a adopté une posture plus inclusive, davantage attentive aux demandes des mouvements sociaux et des États favorables à un traité ambitieux, contrairement aux pratiques de blocage ou sabotage observées lors de sessions antérieures. Toutefois, il faut rester vigilant, le gouvernement équatorien actuel demeure aligné sur les intérêts des pouvoirs économiques et des puissances impérialistes, ce qui maintient une pression constante et laisse subsister des menaces sur le processus.

Lobby des STN déstabilisé. Autre fait notable : le comportement du lobby des STN. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Chambre de commerce internationale (CCI), mises sous pression par la société civile et par ce rapport de force évolutif, se sont retrouvées pour la première fois sur la défensive, allant même jusqu'à attaquer directement la Présidence équatorienne. Cette réaction confirme ce que la Campagne mondiale dénonce depuis longtemps : il est incohérent et dangereux de laisser les lobbies des STN influencer un processus destiné à réguler leurs propres pratiques. Leur participation aux négociations constitue un conflit d'intérêts flagrant (voir à ce propos le rapport de la Campagne mondiale, <https://urls.fr/3pe3Do>).

La mobilisation continue. Dix ans après le lancement des négociations, cette session confirme la pertinence de la stratégie adoptée par la Campagne mondiale : tenir fermement le cap politique, sans abandonner les arguments juridiques, tout en affrontant directement les lobbies des STN. Elle continuera de renforcer ses alliances avec les syndicats, les communautés affectées, les experts engagés, et de soutenir les États du Sud afin qu'ils puissent jouer un rôle moteur dans la suite des négociations. La session s'est conclue dans un esprit de force collective, symbolisé par une déclaration finale conjointe réunissant la Campagne mondiale et d'autres coalitions de la société civile.



DE LA GUAJIRA À GENÈVE : LE LONG COMBAT POUR LA JUSTICE DE LA COMMUNAUTÉ DE TABACO (COLOMBIE)

Avant son déplacement forcé, le village afro-colombien de Tabaco, situé dans la région de la Guajira, formait une communauté rurale soudée, intimement liée à son territoire. L'agriculture, la pêche à petite échelle et l'élevage constituaient une économie de subsistance, mais surtout une manière collective d'habiter et de gérer la terre, fondée sur la coopération et le respect du vivant.

Cette relation au territoire nourrissait aussi une culture vibrante : musiques, danses, rituels divers et savoir-faire transmis de génération en génération, en affirmant l'identité noire et une histoire millénaire commune. En 2001, le village a été déplacé par la force au profit de l'exploitation d'une mine de charbon par la compagnie anglo-suisse Glencore. Depuis, la communauté de Tabaco continue son combat ; un véritable symbole de résistance culturelle face à l'avancée de la frontière extractiviste.

En juin 2025, la communauté déplacée de Tabaco a porté sa lutte bien au-delà de la Guajira. Une délégation s'est rendue à Genève pour interpeller les instances internationales sur l'impact de l'exploitation minière dans leur région. Durant la 59^e session du Conseil des droits de l'homme, la dirigeante afrocolombienne Inés Pérez Arragoces a pris la parole pour rappeler que l'expansion de la mine Cerrejón – l'un des plus vastes complexes charbonniers du continent – s'était construite au prix de l'expropriation de son peuple et de la dégradation profonde de leur environnement.

Dans son intervention, elle a retracé les conséquences de près de vingt-cinq ans de rupture avec leur territoire : sols rendus infertiles, cours d'eau altérés et pollués, propagation de maladies respiratoires et dermatologiques liées aux déchets de charbon. S'appuyant sur la jurisprudence de la Cour constitutionnelle colombienne¹, elle a insisté sur le fait que les droits les plus essentiels – santé, éducation, logement et moyens de subsistance – ont été drastiquement restreints depuis leur déplacement forcé.

Cette démarche de plaidoyer international s'est déroulée dans un climat lourd. Lors de son passage par les Pays-Bas, la représentante communautaire a été soumise à un contrôle abusif, retenue puis renvoyée vers la Colombie, malgré l'invitation en bonne et due forme d'organisations dont le CETIM, et les rencontres prévues avec des instances onusiennes.

Ce traitement, basé sur des prétextes infondés, s'inscrit dans une dynamique de discrimination systémique à l'égard des femmes noires voyageant depuis le Sud global. L'incident illustre les obstacles que rencontrent les représentant·e·s des mouvements sociaux lorsqu'ils et elles cherchent à faire entendre leur voix dans les espaces multilatéraux.

Face à ces entraves, les organisations de la solidarité internationale comme le CETIM réaffirment leur soutien à la communauté de Tabaco. Elles demandent le suivi de près par les mécanismes internationaux du processus de relocalisation promis à la communauté, afin que celle-ci puisse reconstruire un territoire cohérent avec ses pratiques ancestrales et ses formes d'organisation collective. Elles exigent également que les sociétés transnationales impliquées assument leurs responsabilités et rendent des comptes, tant en matière de réparation matérielle que de garanties de non-répétition.

Pour la communauté de Tabaco, obtenir justice n'est pas seulement une revendication juridique, c'est bien une étape indispensable pour réhabiliter son projet de vie collective.

¹ <https://www.corteconstitucional.gov.co/relatoria/2017/t-329-17.htm>



L'AGRO-INDUSTRIE DANS LE VISEUR DES EXPERT·E·S DE L'ONU

Lors de la 60^e session du Conseil des droits de l'homme (septembre-octobre 2025), le Groupe de travail d'experts sur les droits des paysans a présenté son rapport annuel portant sur les tendances mondiales et les obstacles systémiques dans les zones rurales.

Le rapport alerte notamment sur l'augmentation de « l'accaparement vert » (*green grabbing*) soit l'appropriation de terres pour des motifs de compensation carbone. Sous couvert de protection durable de l'environnement, des géants des énergies fossiles continuent d'investir massivement dans ces projets, renforçant ainsi le processus de marchandisation de la nature et le contrôle des sociétés transnationales (STN) sur les terres. Cet accaparement vert représente aujourd'hui environ 20 % de toutes les acquisitions foncières à grande échelle, impactant les communautés rurales de plein fouet. Il en va de même pour l'accaparement des océans, les programmes dits d'« économie bleue » conduisent à une appropriation des biens communs par le grand capital transnational.

Lors de la présentation de ce rapport en plénière du Conseil des droits de l'homme, Alberto Silva d'Uniterre (membre de La Via Campesina - LVC), intervenant au nom du CETIM, a souligné l'importance de placer les paysan·ne·s au centre des politiques publiques face aux défis existentiels qu'ils et elles rencontrent. Il a rappelé que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (DDP) peut être un puissant levier d'action juridique et politique. Alfonzo Simon de l'organisation panaméenne SITRAMAR (membre du Forum mondial des pêcheurs) a quant à lui alerté sur la situation des pêcheurs autochtones du Panama qui font face à une forte répression. Bien que gardiens de la biodiversité et des systèmes alimentaires, leurs modes de vie sont de plus en plus menacés par l'industrie agroalimentaire et extractive, ainsi que par les agendas de conservation des terres et des océans comme l'initiative 30x30².

Cette même session du Conseil des droits de l'homme fut également l'occasion pour le CETIM, FIAN International, LVC et le Forum mondial des pêcheurs d'organiser un événement parallèle auquel ont pu participer le président du Groupe de travail d'experts, des académicien·ne·s, des représentant·e·s de paysan·ne·s et de pêcheurs.

Le Groupe de travail a présenté un autre rapport à la 80^e session de l'Assemblée générale de l'ONU (septembre 2025), focalisé sur l'enjeu du droit à la participation des paysan·ne·s aux processus décisionnels. Ce rapport dénonce notamment les monopoles de l'agrobusiness, l'influence des grandes STN et des industries énergétiques, ainsi que leur mainmise sur les espaces de gouvernance au détriment des communautés directement concernées. Il rappelle l'obligation des États à prendre des mesures pour protéger le droit à la participation : réformer les cadres de gouvernance, reconnaître les paysan·ne·s comme titulaires de droits, mettre en place des plateformes inclusives leur permettant de participer pleinement aux processus décisionnels, créer des organismes indépendants de surveillance, d'enquêtes, de recours en cas de violations ...

À l'occasion de la sortie de ce rapport, la plateforme digitale *Defendingpeasantsrights.org*, dont le CETIM est membre fondateur, a organisé un webinaire pour discuter des enjeux et des entraves à la participation, en vue de développer des stratégies conjointes et renforcer le plaidoyer collectif en faveur du droit à la participation des populations rurales. Le point fort de cet événement a été de réunir autour d'une même table toutes les composantes du monde rural, en tant que titulaires des droits consacrés par la DDP : paysan·ne·s, pêcheurs, nomades-pasteurs, ouvrier·e·s agricoles et peuples autochtones travaillant la terre.

Pour aller plus loin :

Déclarations orales du CETIM, de LVC et de FIAN
<https://urls.fr/gXwROs>

Événement parallèle : Défis et bonnes pratiques en Amérique Latine, faire avancer les droits des paysan·ne·s : <https://urls.fr/c2u40d>

Documents du Groupe de travail d'experts

1/ **Rapport** présenté à la 60^e session du Conseil des droits de l'homme, A/HRC/60/33, 2/ **Rapport** présenté à la 80^e session de l'Assemblée générale, A/80/180

3/ **Communiqué de presse** appelant à « une responsabilité contraignante pour l'agro-industrie afin de protéger les droits des paysans et la sécurité alimentaire mondiale. » <https://urls.fr/y8Hiac>

² L'initiative 30x30, visant à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030 (adoptée par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en 2022), est présentée comme une réponse urgente à l'affondrement de la biodiversité. Elle repose sur une logique de conservation territoriale quantitative, qui met l'accent sur les pourcentages plutôt que sur la qualité de la protection ou sur les causes profondes de la destruction du vivant (marchandisation des biens communs, économie extractive etc...). De plus, cette initiative risque d'encourager l'expropriation ou les restrictions des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le risque est donc de reproduire des dynamiques coloniales et répressives, sous couvert de protection de la nature.

DROITS HUMAINS

POUR UN COMMERCE INTERNATIONAL RESPECTUEUX DES DROITS DES PEUPLES

L'architecture économique mondiale, basée sur des règles inéquitables, fait face à une paralysie institutionnelle au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En effet, l'enlisement du cycle de Doha et le blocage de l'Organe d'appel ont réduit la capacité de l'OMC à fonctionner, ouvrant une brèche stratégique pour les peuples et citoyens exigeant une refonte du système.

Face à ce vide et à la persistance de la crise multi-dimensionnelle (économique, politique, sociale, sanitaire, environnementale...), La Vía Campesina (LVC), soutenue par le CETIM, propose de réaligner les accords commerciaux internationaux sur la souveraineté alimentaire. En effet, il faut arrêter de considérer l'alimentation comme une marchandise, alors qu'elle est un droit humain fondamental. En ce sens, les besoins et les droits des peuples doivent primer sur les règles du commerce international, comme l'ont affirmé à de multiples reprises les organes onusiens en matière de droits humains. Les normes commerciales internationales doivent se conformer à la souveraineté alimentaire, la solidarité, la justice sociale et aux droits humains. C'est dans cet esprit que LVC et le CETIM ont participé à la 16e Conférence ministérielle de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) en octobre dernier.

La CNUCED : du « syndicat des pauvres » à la dérive néolibérale. La CNUCED a été historiquement conçue en 1964 comme le « syndicat des pauvres » (dixit Julius Nyerere, feu Président de la Tanzanie), servant de contrepoids critique aux institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale) et de plateforme pour les pays en développement cherchant à rééquilibrer les termes de l'échange international. Son mandat initial faisait clairement le lien entre le commerce (la stabilité des prix des matières premières et la régulation des flux financiers entre autres) et le développement autodéterminé (le droit des peuples à décider de leur propre modèle de développement, sans ingérences).

Cependant, à partir des années 1990 avec la consolidation du Consensus de Washington³, la CNUCED a subi une dérive néolibérale. Sous l'offensive des puissances occidentales, libérées de toute opposition (disparition du bloc de l'Est et affaiblissement du Groupe des non-alignés), le champ d'action de l'organisation s'est progressivement restreint et ses analyses critiques affaiblies avec l'adoption du langage économique dominant. La CNUCED traite désormais de thématiques telles que le commerce et l'investissement direct étranger,

au détriment de l'approche du développement respectueux du droit des peuples. Parallèlement, la présence et le poids des mouvements sociaux sont moins bien valorisés dans les processus de décision et sommets de cette institution. Cette situation crée une opportunité, mais aussi un défi, pour les organisations comme les nôtres, qui voient en la CNUCED un espace pertinent pour élaborer « un cadre commercial fondé sur la solidarité et la coopération internationales, sur l'égale souveraineté entre les États, sur la justice sociale et la protection des écosystèmes. »⁴

Investir la CNUCED. Notre analyse, partagée par de nombreux mouvements sociaux, est sans appel : le modèle économique hégémonique (OMC-FMI-BM) est responsable de la transformation de l'alimentation en simple marchandise, conduisant au démantèlement des outils de régulation nationaux et à la destruction des économies paysannes. Face à cette dérive, LVC et le CETIM proposent que la CNUCED retrouve sa raison d'être, en contribuant à édicter de nouvelles règles commerciales internationales, en conformité avec les dispositions de la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (souveraineté alimentaire, régulation des marchés, droit à la terre, etc.). En ce sens, chaque pays et chaque peuple doit pouvoir définir « ses propres systèmes et politiques agricoles et alimentaires, protéger ses producteurs locaux, réglementer les marchés et interdire les pratiques destructrices telles que le dumping ou la spéculation financière sur les denrées alimentaires. »



³ L'accord informel conclu en 1989 entre le FMI, la Banque mondiale et le Trésor public des États-Unis « afin de favoriser des politiques libérales destinées à contraindre les pays concernés à laisser jouer les mécanismes du marché. » (www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/96897)

⁴ Déclaration présentée par LVC à la 16^e Conférence ministérielle de la CNUCED, <https://urls.fr/ztd6u2>.

APPEL POUR LA DÉFENSE D'UN MULTILATÉRALISME DÉMOCRATIQUE ET DU DROIT INTERNATIONAL

En octobre dernier, plusieurs mouvements sociaux et autres organisations de la société civile dont le CETIM, ont lancé un appel pour la défense du multilatéralisme, basé sur la Charte de l'ONU et les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ayant obtenu à ce jour plus de 80 signatures, la campagne autour de cet appel se poursuit. Elle vise à impulser une dynamique de plaidoyer populaire permettant de poser les bases d'un changement de cap afin de construire un cadre politico-institutionnel permettant aux peuples et citoyens de résister à l'offensive des dominants contre le système multilatéral. Voici de larges extraits :

« Nous, soussignés, mouvements sociaux et organisations de la société civile, sommes profondément préoccupés par les tentatives de démantèlement du droit international, en particulier depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Trump et ses attaques contre le système multilatéral. Alors que plusieurs États puissants violent le droit international dans divers contextes, les États-Unis se livrent à des abus sans précédent qui sapent directement les principes fondamentaux du multilatéralisme et du droit international.

Non seulement les États-Unis se sont retirés d'organismes clés des Nations unies et d'accords internationaux, tels que le Conseil des droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, et ont activement encouragé d'autres États à abandonner ou à saper les cadres multilatéraux, mais ils ont également cessé de payer leurs contributions obligatoires, provoquant de graves perturbations opérationnelles dans l'ensemble du système des Nations unies. Le gouvernement américain a en outre décrété des sanctions contre les titulaires de mandats des Nations unies, notamment à Mme Francesca Albanese, Rapportrice spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, entravant gravement leur capacité à s'acquitter de leur mandat de manière indépendante et efficace. Il a également pris pour cible la Cour pénale internationale (CPI) par le biais de sanctions et d'intimidations politiques visant à paralyser son travail.

Les États-Unis ont restreint la liberté de mouvement ou refusé à plusieurs reprises d'accorder des visas à des représentants dûment accrédités des États membres de l'ONU, notamment à des responsables de l'Autorité palestinienne ainsi qu'à des représentants d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux, les empêchant ainsi de participer aux sessions de l'Assemblée générale à New York. Cela constitue une entrave directe au droit des États membres d'accéder au principal forum multilatéral mondial, un droit explicitement garanti par le droit international et l'accord de siège de 1947.



Le fait que le pays hôte abuse de sa position privilégiée pour entraver la participation aux Nations unies elles-mêmes constitue une violation intolérable des principes sur lesquels l'ONU a été fondée. [..]

Dans ce contexte, nous appelons à la mobilisation des peuples, des mouvements sociaux et des organisations de la société civile pour défendre le droit international fondé sur la Charte des Nations unies et les droits inaliénables des peuples. Ensemble, nous devons renforcer un multilatéralisme centré sur les peuples, capable de faire respecter la justice et la responsabilité. Notre action collective sera essentielle pour faire progresser la justice réparatrice pour les victimes et pour garantir que les responsables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité soient pleinement tenus responsables.

À cette fin, nous exhortons également les États membres de l'ONU à :

- assumer leurs responsabilités et prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'érosion systématique du droit international, tout en défendant le système multilatéral dans la poursuite de la paix, des droits humains, de la justice sociale et de la protection de l'environnement ;
- envisager le transfert immédiat du siège de l'ONU de New York à Genève, en attendant une décision collective sur le futur emplacement du siège principal, afin de mettre fin à l'ingérence arbitraire et illégale du gouvernement américain dans le fonctionnement de l'Organisation.

Dans cet esprit, nous plaidons en faveur d'un système multilatéral libre de l'emprise omnipotente des États puissants et des intérêts économiques, garantissant ainsi un multilatéralisme démocratique, inclusif et participatif. La défense et le renforcement d'un tel système exigent une opposition résolue à la loi du plus fort et un engagement ferme à défendre l'égalité des droits de tous les peuples et de tous les États à être entendus, représentés et protégés en vertu du droit international. ».



LES LUTTES POPULAIRES ÉCRIVENT UNE NOUVELLE PAGE D'HISTOIRE

Article de Raffaele Morgantini, représentant permanent du CETIM auprès de l'ONU, qui s'est rendu au Forum global de Nyéléni, paru dans *Le Courrier* du 15 septembre 2025.

Du 6 au 13 septembre le Sri Lanka a accueilli le 3^e Forum global Nyéléni (Après les deux précédents forums de 2007 et 2015 au Mali), l'un des plus vastes rassemblements de mouvements sociaux et d'organisations de base au monde. Environ un millier de délégué·es venu·es de plus de 100 pays, représentant des centaines de millions de personnes, se sont réuni·es à Kandy pour affirmer une conviction partagée: la transformation systémique de nos sociétés n'est ni une utopie ni une option, mais une urgence incontournable.

Des représentant·es d'organisations paysannes, de pêche artisanale, de peuples autochtones, communautés nomades et pastorales, travailleur·euses sans-terre, migrant·es, mouvements féministes et antiracistes, syndicats, organisations pour la justice climatique, collectifs de jeunesse, défenseurs de la santé publique, acteurs de l'économie sociale et solidaire étaient présent·es au Forum, appuyé·es par des organisations de la société civile et des universitaires engagé·es. Cette multiformité inédite a donné corps à ce que les participant·es ont appelé un «mouvement des mouvements». A une époque marquée par la montée des (néo)fascismes, des guerres, de crises multidimensionnelles systémiques, le Forum a démontré la capacité de forces de base à s'unir autour d'objectifs communs.

Une analyse partagée des crises globales. La Déclaration de Kandy, adoptée au terme des discussions, dresse un constat sévère de l'état du monde. Les participant·es dénoncent la marchandisation croissante des biens communs, l'accaparement des terres et des mers, l'exploitation des classes travailleuses, la montée du patriarcat et des discriminations, ainsi que la numérisation et la financiarisation qui créent de nouvelles formes d'oppression. Le génocide, les ingérences et les guerres en cours sont pointés comme des exemples tragiques de la collusion entre impérialisme, sociétés transnationales et pouvoirs étatiques corrompus. Face à cette situation, le Forum a rappelé que la souveraineté alimentaire et énergétique, la paix et la solidarité entre les peuples, l'égalité de genre et la justice sociale ne sont pas des options, mais des conditions indispensables à la survie de l'humanité.

Des engagements communs. Au-delà du diagnostic, le 3^e Forum global Nyéléni a permis d'adopter un ensemble d'actions et de campagnes coordonnées. Il a été décidé de lancer dès 2026 une journée mondiale de mobilisation contre l'impérialisme, les guerres et l'utilisation de la faim comme arme; ainsi qu'une journée annuelle Nyéléni pour maintenir la dynamique de convergence amorcée cette année. De plus, le Forum a entériné la nécessité de créer des programmes de formation politique autour de la souveraineté alimentaire, de l'antiracisme ou encore du féminisme. Le développement d'une compréhension commune de ces enjeux a été considéré comme une étape indispensable pour consolider un imaginaire idéologique collectif et tracer des lignes d'action politique cohérentes. Le Forum a identifié également le renforcement des liens avec les syndicats comme axe stratégique déterminant, instaurant le dialogue entre les deux principaux sujets politiques transformateurs, à savoir les classes travailleuses rurales et urbaines dans toutes leurs composantes. Côté campagnes, les délégué·es ont lancé plusieurs fronts communs: contre la privatisation de la santé, contre l'accaparement des terres et l'aquaculture industrielle, contre l'impunité des multinationales et pour leur encadrement juridique; mais aussi pour un nouveau cadre commercial international fondé sur la souveraineté alimentaire et pour l'annulation des dettes illégitimes qui étranglent les pays du Sud.

Un moment fondateur pour un avenir partagé. Plus qu'un simple forum de discussion, la rencontre a constitué un véritable espace de mutualisation et de convergence, visant à bâtir une stratégie de transformation nourrie des alternatives et solutions portées par chaque secteur. La dimension de classe, féministe, anti-impérialiste et antiraciste du mouvement a été confirmée comme une boussole inéluctable pour la suite. En refermant ce 3^e Forum, les mouvements réunis à Kandy ont affirmé haut et fort: « La transformation systémique, c'est maintenant et pour toujours. » Le défi est bien entendu immense, mais la force collective, la solidarité internationale et la richesse des expériences partagées ont fait de ce rendez-vous une étape historique. L'avenir dira jusqu'où ce « mouvement des mouvements » pourra imposer un nouvel horizon ...

PUBLICATION

Le N°6 de Lendemains Solidaires est sorti ! *Luttes féministes et justice environnementale : semer la résistance, récolter la vie*

Les femmes autochtones et rurales, qui mènent les combats contre l'accaparement des terres, l'extractivisme des multinationales et les fausses solutions de « l'économie verte », sont les premières victimes des crises écologiques. Ce numéro donne la parole à celles qui bâtissent des alternatives : des paysannes en lutte pour la souveraineté alimentaire aux gardiennes des savoirs ancestraux, en passant par la planification démocratique et la position des instances internationales. La justice environnementale ne se limite pas à d'empreinte carbone. C'est un combat contre les structures de pouvoir qui perpétuent l'exploitation.

A lire dès à présent sur le site lendemainssolidaires.org



Offre spéciale : Pour toute adhésion au CETIM, vous recevrez un abonnement annuel gratuit à **Lendemains Solidaires** ! Deux numéros par an et accès à toutes les archives. [Cliquez ici pour en profiter !](#)

OFFRE DE NOËL

POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, CHOISISSEZ DES CADEAUX ENGAGÉS ET INSPIRANTS !

Offrir un livre du CETIM, c'est :

- Soutenir un éditeur indépendant et associatif.
- Offrir des clés de compréhension du monde et des pistes pour transformer nos sociétés !
- Contribuer à un monde plus juste en soutenant les luttes pour les droits des peuples.



Faites plaisir tout en soutenant une cause juste et essentielle !

Pour en profiter contactez nous par courriel (contact@cetim.ch) ou téléphone (+41227315963).

Commandez avant le **22 décembre** pour une réception garantie avant les fêtes. Les commandes effectuées après cette date seront traitées début janvier 2026.



Nos dernières parutions :

- *Les droits économiques, sociaux et culturels : un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale* de Melik Özden
- *Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé* de Murad Akincilar
- *La monnaie: du pouvoir de la finance à la souveraineté des peuples* de Rémy Herrera

La collection « pensées d'hier pour demain » : 14 recueils de textes de figures majeures de la lutte des peuples : LUMUMBA, FANON, CABRAL, ANTA DIOP, AMIN, NYERERE, NKRUMAH, EL SAADAWI, BEN BARKA, HADDAD, SANKARA ...

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Grâce à vos dons, nous continuons à défendre les droits humains, l'autodétermination des peuples et la justice sociale. Chaque contribution, même modeste, compte. Un grand merci d'avance et nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année

Les dons que vous nous faites depuis la Suisse sont déductibles des impôts. [Cliquez ici !](#)

Postfinance (compte CHF), IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501 SWIFT/BIC: POFICHBEXX
Postfinance (compte Euros), IBAN: CH06 0900 0000 9101 3687 6 SWIFT/BIC: POFICHBEXX